

SITUATION DES CANDIDATS

Session 2026

Nouveauté 2026 :

Les stages et les expériences professionnelles ont une validité de 3 ans et doivent avoir été réalisés à partir du 1^{er} janvier 2023 pour être pris en compte en 2026.

SITUATION 1 Vous êtes SANS expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance	14 semaines de stage (*) réalisées dans au moins 2 structures différentes auprès d'enfants de 0 à 6 ans <u>dont</u> au moins une <u>période obligatoire de 3 semaines minimum</u> auprès des moins de 36 mois (soit 70 jours et 448 heures travaillées exigées)
SITUATION 2 Vous AVEZ une expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 36 mois	14 semaines d'expérience professionnelle auprès des moins de 36 mois. (soit 70 jours et 448 heures travaillées exigées) Il vous est recommandé de faire un stage (*) auprès des enfants de 3 à 6 ans dans un contexte professionnel différent de votre activité principale.
SITUATION 3 Vous AVEZ une expérience professionnelle auprès d'enfants de 3 à 6 ans	14 semaines d'expérience professionnelle auprès des 0 à 6 ans <u>dont</u> une <u>période obligatoire de 3 semaines minimum</u> auprès des moins de 36 mois. (soit 70 jours et 448 heures travaillées exigées)
SITUATION 4 Vous avez conservé une note à l'épreuve EP1 et/ou EP2 et/ou EP3 obtenue entre 2021 et 2025	Vous devrez justifier des 14 semaines selon votre situation 1, 2 ou 3 (soit 70 jours et 448 heures travaillées exigées). ATTENTION : Les attestations des années passées ne sont pas conservées par nos services. Vous devrez retourner l'intégralité des attestations couvrant les 14 semaines et 448hrs travaillées.
SITUATION 5 Vous êtes dispensé(e) des épreuves EP1/EP2 OU EP1/EP3 par un diplôme	3 semaines de stage (*) OU d'expérience professionnelle auprès des 0 - 6 ans (soit 15 jours et 96 heures travaillées exigées)
SITUATION 5 bis Vous êtes dispensé de l'épreuve EP2 OU EP3 par un diplôme	3 semaines de stage (*) OU d'expérience professionnelle auprès des moins de 36 mois (soit 15 jours et 96 heures travaillées exigées)
SITUATION 6 Candidat s'étant déjà présenté à une session précédente avant juin 2026.	14 semaines et 448 hrs (*) réalisées auprès d'enfants de 0 à 6 ans <u>dont</u> au moins une <u>période obligatoire de 3 semaines minimum</u> auprès des moins de 36 mois (soit 70 jours et 448 heures travaillées exigées)